

Entre Nous

N° 52

Juin 2003



Lac de Vonnes

Bulletin d'information de l'Association Amicale des Résidents de CHATEL – B.P. n° 34– 74390 – CHATEL

Site Internet: www.residentschatel.com.

Courrier électronique e mail: residentschatel@residentschatel.com

Le Mot du Président

Le printemps nous a apporté ses premières douceurs après un hiver faste pour la neige et le soleil en particulier dans notre station préférée ! L'été est pour très bientôt et vous pourrez à la lecture de ce bulletin prendre note des rendez-vous que nous vous proposons : le concours de Pétanque, la traditionnelle réunion d'été à Plaine Dranse le 9 août ainsi que les différentes sorties en montagne que nous propose Christiane SIFFER.

Si l'été approche à grands pas, il me faut déjà vous parler de l'hiver prochain ! En effet M. Christian RUFFET, Directeur Administratif et Financier de la SEML nous a communiqué les nouveautés décidées par sa société et inspirées par les orientations de la Commune concernant les tarifs des Remontées Mécaniques réservés aux Résidents. Les remises accordées sur les forfaits Saison (**-27,75% pour Châtel et -20% pour les Portes du Soleil**) sont inchangées. Par contre une remise de **15% sera accordée sur les forfaits séjour (5 et 6 jours) aux résidents louant leur appartement**. Ceux ne louant pas leur appartement ne conserveront que la remise sur les forfaits saison et la remise de 5% sur les forfaits séjour est supprimée. L'ensemble de ces tarifs et les nouvelles dispositions ainsi que la réponse reçue de M. RUFFET à ma première réaction seront très bientôt publiés sur notre site. J'ai en effet demandé à la SEML de nous communiquer le nombre de forfaits vendus aux résidents cette saison par type (individuel ou famille), catégorie d'âge et série (saison ou séjour). A l'étude de ces renseignements statistiques, nous pourrons nous prononcer sur l'aspect global de ces nouvelles dispositions. Nul doute que cette question sera parmi d'autres largement débattue lors de la réunion du 9 août ! Ceux d'entre vous qui souhaitent nous transmettre leur avis peuvent le faire dès à présent par courrier électronique. J'en profite pour vous informer de notre nouvelle adresse **E-mail: residentschatel@residentschatel.com**

Par ailleurs je dois vous informer qu'à ce jour environ 15% d'entre vous n'ont pas encore renouvelé leur adhésion pour l'année 2003. Je lance donc un double appel ! D'abord aux adhérents concernés pour qu'ils réparent leur oubli (?) et ensuite à nous tous pour que nous présentions l'AARC à nos nouveaux voisins dans nos résidences et leur suggérons de nous rejoindre !

Bonnes vacances à tous et à bientôt !

Le Président
Gérard VAN LOO

REUNION D'ETE

DU 9 AOUT 2003

La réunion d'information aura lieu en plein air (si le temps le permet) le SAMEDI 9 AOUT 2003

NOUS VOUS INVITONS A NOUS REJOINDRE AU RESTAURANT "PLAINE DRANSE" à PLAINE DRANSE à 10 heures.

Vous pourrez vous y rendre soit en voiture (Direction Col de Bassachaux) soit en télésiège auto débrayable de PIERRE LONGUE. Sur présentation de votre carte de membre un prix spécial de 3 euros aller retour vous sera accordé. Le restaurant "PLAINE DRANSE" vous propose le menu suivant :

Menu enfant: steak haché – pommes frites – 1 glace – 1 boisson – **Au prix de: 8 euros**
Menu adulte: Salade gourmande - Rôti de veau aux petits oignons - Gratin de Crozets aux champignons - Tomate provençale - Portion de fromage - Coupe JACK - café - 1 cuvée pour 4 personnes - **Au prix de: 19 euros**

The Word of the President

After a snowy and sunny winter, the first mild spring days have appeared in our favourite ski resort. Summer will soon be there so we suggest to note the first appointments we have arranged : the pétanque contest, the traditional summer meeting at Plaine Dranse on August 9th as well as the different outings proposed by Christiane Siffer.

As summer is drawing near, I have to tell you about next winter, Mr Christian RUFFET, the administrative and financial manager of the SELM, has informed us of the changes decided by his company and inspired by the orientations of the City Council referring to the tariffs of the ski lifts reserved for the residents. The reduced prices on seasonal forfaits won't change. On the other hand, residents will get 15% off on the forfaits séjours if they let their flat. The ones who won't let it will only have the benefit of the reduced prices on the seasonal forfaits and not the 5% they usually got. All these tariffs and the new arrangements as well as Mr RUFFET's answer to my first reaction will be soon published on our website. More questions will be debated at our meeting on August 9th. If you'd like to give your opinion, please do it as soon as you can by electronic mail. Our new e-mail address is : residentschatel@residentschatel.com

I must let you know that by now, about 15% among you have not renewed their membership card for the year 2003. I have a double request : first to the members of our association to remember to pay their subscription and to all of us to present the AARC to all our new neighbours and make them join !

Wish you pleasant holidays and see you soon !

La pensée d'Albert FLANDIN

"Quand je cessai de m'indigner,
j'aurai commencé ma vieillesse"

André GIDE

Le programme sera le suivant : de 10 heures à 11 h30, réunion d'information où les responsables de l'Association vous feront un résumé des manifestations de cet hiver, et donneront des détails sur les manifestations prévues au mois d'août; avec la participation de Mr THOULE, Maire de Châtel, de quelques responsables de la commune et de Mr RUFFET, Directeur de la SEML –

11h30 à 12 heures apéritif offert par l'Association à partir de 12h 30 déjeuner. N'hésitez pas à inviter des amis résidents à Châtel ne connaissant pas notre association à participer à notre réunion; ils seront les bienvenus.

Votez les conditions d'inscription sur la fiche d'inscription jointe. Nous vous demandons instamment de bien vouloir respecter les dates d'inscription pour les repas – Au delà de cette date aucune inscription ne pourra être prise en compte. Merci pour votre compréhension

TARIF D'ÉTÉ

Fantasticable

Fantasticable 1 tronçon: **27,00 euros** Fantasticable 2 tronçons: **32,00 euros**
Complément 2^e vol: **10,00 euros**. Cette activité est accessible aux personnes dont le poids est compris entre 35 kg et 120 kg

CARTE PASSACTIVITES

Carte de 150 pts: **35,00 euros**

Carte de 200 points: **46,00 euros**

Les prestations ci-dessous sont utilisées à la convenance des titulaires jusqu'à épuisement des points qui ne seront pas remboursés en cas de non utilisation. La carte "Passactivités" est éditée sur support Tag it. Valeur du point 0,23.

Nature de la prestation	Prix public	Prix avec Remise	% réduction	Nbre de pts débités
Fantasticable 2 tronçons	32,00	25,00	22%	107pts
1 tour de bobluge	2,60	2,00	23%	9 pts
1 tour de Déval'kart	1,30	1,00	23%	4 pts
Remontée mécanique Super-Châtel ou Pierre Longue	6,50	5,00	23%	21 pts
Remontée mécanique Morclan ou Rochass.	4,50	3,50	22%	15 pts
Piste de Roll'herbe	1,30	1,00	23%	4 pts
1 entrée piscine	3,50	2,85	19%	12 pts

PISTE DE BOBLUGE, DEVAL'KART et ROLL'HERBE

Le tarif «Pilote» s'adresse à toute personne de plus de 1m25. Le tarif «Passager» s'adresse à tout enfant mesurant moins d'1m25 et devant être accompagné dans le bobluge. Les enfants jusqu'à 10 ans peuvent bénéficier du tarif «passager» uniquement s'ils sont accompagnés dans le bobluge... Attention: les enfants de moins de 0,80 m ne sont pas admis. Les cartes à points «Pilotes» permettent d'utiliser indifféremment la piste de Bobluge, déval'kart et Roll'herbe.

Carte à points	Tarif Pilote	Tarif passager (bob luge uniquement)
10 points	13,00 €	6,50 €
20 points	26,00 €	13,00 €
30 points	39,00 €	19,50 €

Deval'kart et Roll'herbe Attention: les enfants de moins de 10 ans ne sont pas admis

CONSOMMATION DE POINTS

Consommation de Points	Bobluge Carte Pilote et passager	Deval'kart Carte pilote uniqt	Roll'herbe Carte Pilote uniqt
Nbre de pts consommés	2	1	1

PRESTATIONS A L'UNITE - PISTE DE BOBLUGE

Prestations à l'unité	Tarif pilote Mini 1,25	Tarif passager Mini 0,80/maxi 10ans
1 circuit	2,60 euros	1,30 euros
3 circuits	7,80 euros	3,90 euros

PISTE DE DEVAL'KART ET ROLL HERBE

Prestations à l'unité	Tarif (personnes + 10 ans uniquement)
1 circuit	1,30 euros
3 circuits	3,90 euros

PISCINE

INDIVIDUEL

Piscine	Adulte	Enfant (5 à 15 ans)
1 entrée	3,50 euros	3,00 euros
1 semaine (6 entrées)	14,95 euros	12,84 euros

FAMILLE 4 personnes du même foyer fiscal

Piscine	Adulte	Enfant (5 à 15 ans)
1 entrée	2,85 euros	2,40 euros

REMONTES MECANIQUES DE CHATEL

Village/gare amont de SuperChatel.....	6,50
Gare amont super Châtel/sommet Morclan.....	4,50
Village./sommet du Morclan.....	8,00
Parking Pré la Joux/Plaine Dranse.....	6,50
Plaine Dranse/Arête des Rochassons.....	4,50
Parking Pré la Joux/Arête des Rochassons.....	8,00

REMONTES MECANIQUES DES PORTES DU SOLEIL

	Adulte	Sénior	Enfant
1 jour	13,00	10,00	9,00
2 jours	23,00	18,00	15,00
6 jours	50,00	40,00	34,00
saison	101,00	81,00	68,00

Les tarifs ci-dessus sont donnés à titre indicatif et peuvent être sujets à modification

GRANDES DATES de l'ÉTÉ

JUIN

- 27 - 28 - 29: Mondial du V.T.T. et Free Raid Classic VTT
Mag des Portes du Soleil
- en juillet et août: cours de dessin avec Virginie tous les lundis et jeudis
les lundis de 15h30 à 17 heures
les jeudis de 17 h à 18h30
- concerts à l'église: tous les jeudis soirs (pour les horaires et le programme renseignez vous à l'Office du Tourisme)

JUILLET

- Dimanche 6: première fête de la randonnée en Vallée d'abondance
- 12 - 13 - 14: compétition nationale de parapente
- dimanche 13: marche familiale au col des Portes du Soleil
- lundi 14: en soirée: célébration de la fête Nationale, feu d'artifice au lac de Vonnes et bal populaire sur la place du village
- dimanche 20: les 500 ans des chalets de Lens à ABONDANCE
- 21 - 22 - 23: concert de BIG BAND de SERAING sur la place de l'église
- dimanche 27: journée Rando - découverte

AOÛT

- Vendredi 1: Fête nationale suisse dans les stations des Portes du Soleil
- Dimanche 3: Fête du village - La ST LAURENT avec son défilé de chars
- Lundi 4: Concours de Pétanque organisé par l'AARC suivi d'un dîner
- Mercredi 6: diaporama sur les paysages des 2 Savoies avec Alain BOUVET
- Samedi 9: réunion d'information de l'AARC à Plaine Dranse suivie d'un repas
- Mardi 12: excursion dans le VALLON DU NANT organisée par l'AARC
- Jeudi 14: fête de l'eau entre Morgins et Châtel dans le cadre de l'année internationale de l'eau déclarée par l'ONU
- Vendredi 15: Fête des chardons bleus à ABONDANCE
- Dimanche 17: Fête des Alpes: BELLE DIMANCHE
- Mardi 19: Visite du château de CHILLON organisée par l'AARC
- Mercredi 20: soirée contes et légendes des 2 Savoies Pierre CHAIX
- Jeudi 21: excursion à UBINE organisée par l'AARC
- Vendredi 22: MEGAPHONE en concert, place du village

SUPER CHATEL-LINGA – 3 PROJETS EN PISTE

Un choix difficile

"Chaque solution proposée comporte des avantages et des inconvénients, ce qui rend le choix relativement difficile". La CETRM rappelle "qu'à ce stade de l'étude l'importance des obstacles d'ordre administratifs ou fonciers qu'il va valloir franchir ne peut être évaluée avec précision. Le choix final des solutions dépend du résultat favorable des négociations qu'il sera nécessaire d'engager rapidement"

Télécabine et ascenseur.

La solution technique proposée consiste à relier les deux domaines skiables par une remontée mécanique unique de type télécabine dont le tracé se déroule à l'intérieur même de la partie urbanisée de la station. Le départ de cette installation est prévu en dessous du parking souterrain. Un ascenseur de forte capacité est envisagé pour assurer la liaison entre la plate-forme supérieure du parking et la gare de départ de la télécabine. Le tracé occupe une bande de terrain libre de toute construction. Un angle est techniquement prévu au lieu dit "LOY" nécessitant la réalisation d'une station intermédiaire. L'arrivée se situerait à quelque 90 m. du bâtiment abritant la gare de départ de la télécabine du Linga. Un élément d'importance, non résolu à ce jour, la circulation des flux de skieurs entre la gare inférieure de la télécabine de Super Châtel et la place de l'église. Une étude a été entreprise sans succès en raison de la densité du bâti existant sur ce trajet. Ce projet nécessitera un investissement de plus de 13 M. d'euros hors taxes pour un coût de fonctionnement annuel estimé à 0.195 M d'euros

Réservé aux skieurs

C'est sur la route du Linga au lieu-dit "Sous Vannes" que le point central de la liaison est prévu. Deux télésièges implantés sur le "plat de la marchande" dont le premier ayant comme point d'arrivée Super Châtel sur l'arête en aval du lac de la mouille et l'autre, un 4 ou 6 places débrayable non loin du lac de Vannes en-dessus de la route menant à l'Aity et permettant un départ vers le Linga. La première installation de type 4 ou 6 places débrayable serait conçue pour transporter des personnes à la montée et à la descente. Un télésiège dit "de secours" serait réalisé pour rejoindre la gare d'arrivée de cette installation depuis les télésièges des coqs en cas de manque de neige sur la piste de retour. Cette piste de retour est tracée en zone boisée en amont du village puis trouve sortie entre l'hôtel Le Bellevue et la copropriété "Les Fermes" sur la route de Vannes. Une passerelle de franchissement inférieur devra être réalisée pour franchir le CD 22 à cet endroit.

Le déplacement de la route CD 228 est prévu vers le point de départ des installations. Un ascenseur incliné de 300 m de long reliant le départ des installations à "LOY" est envisagé en réalisation décalée dans le temps pour desservir une zone dite fortement urbanisée. Le coût d'investissement prévisionnel de ce projet s'élève à 12,4 M d'euros pour des charges d'exploitation annuel estimées à 0,336 M d'euros.

Sur le haut de la station

Ce troisième dossier se développe en partie haute de la station libérant ainsi des surfaces disponibles pour une urbanisation future. Trois installations s'inscrivent dans ce projet qui se situe en amont et en aval du lac de Vannes. Un télésiège de 4 places à pinces fixes qui aurait comme point de départ le lieu dit "Sous Vannes" et qui remplacerait les télésièges de Vannes et Pointe du Midi aujourd'hui inexploités. Un télésiège 4 places fixes au départ de Vannes qui prendrait son point de départ à quelques mètres en dessus du garage du conseil général pour rejoindre Super Châtel via "sur le bord". En complément de ces deux téléportés, viendrait un télésiège de près de 250 m. de long permettant de rejoindre, depuis Vannes, le versant opposé et ainsi d'accéder au départ du Linga. Le schéma "pistes" varie très peu avec celui présenté dans le projet numéro 2. Un ouvrage permettant le franchissement du CD 22 est noté en amont du garage conseil général après la douane, direction Morgins. Cette solution nécessiterait bien sûr une installation de neige de culture. Son coût estimé est de 9,9 M d'euros pour une dépense annuelle dite charge d'exploitation de près de 0,311 M d'euros.

VIA FERRATA DES SAIX DE MIOLENE

L'itinéraire évolue dans une paroi très raide et aérienne. Il emprunte de jolis passages rocheux formés d'une succession de jolis passages rocheux formés d'une succession de vires, de dièdres et de surplombs. Il comporte trois tronçons distincts : le cabri, le chamois et le bouquetin qui peuvent ou non être enchainés. De nombreux passages athlétiques, plus ou moins soutenus dans les 2° et 3° parties doivent être abordés par des ferratistes accomplis ou très

bien encadrés. Encadrement : tarif : à partir de 32 euros par personne.
Location de matériel pour VIA FERRATA : casque, baudrier longe : 12 euros

FANTASTICABLE

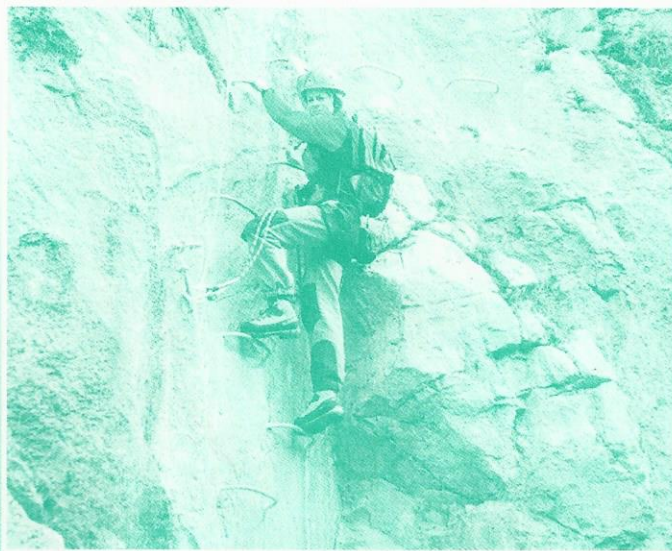
Vu le grand succès du FANTASTICABLE l'été dernier, une deuxième descente est programmée pour cet été. D'une longueur de 1323 m Fantasticable deuxième version permettra à ses occupants de se situer à 240 m au-dessus du sol, soit 100 m plus haut que la première ligne. Les sensations seront donc tout autres, même si chaque ligne a ses spécificités. Voler plus haut et plus loin sera possible dès le 28 juin, si rien ne vient perturber l'avancement des travaux de cette seconde tranche. Moment intense où vous rivaliserez d'audace avec les oiseaux !

FUNICULAIRE D'EVIAN

Classé monument historique, le funiculaire d'Evian est le seul à offrir six stations sur son parcours, dont deux souterraines, un cas unique au monde, et garnies de faïences à l'instar des stations du métropolitain parisien. Le funiculaire d'Evian est une pièce unique dans le domaine du patrimoine ferroviaire européen, avec ses voitures au charme désuet et la beauté de ses stations et de la gare supérieure. Plus de 112.000 personnes, autochtones, visiteurs et touristes l'ont emprunté l'an passé. 135.000 sont espérées cette saison. Comme en 2002, pour la plus grande joie de ses utilisateurs, le funiculaire reste gratuit. Ouverture chaque jour de 10 à 19 heures jusqu'au 20 septembre.

CONSEIL MUNICIPAL (extraits des derniers Conseils Municipaux)

- a décidé la création d'un stationnement payant et règlementé sur l'emplacement du parking de Vonne afin de permettre une occupation maximale des places et d'appliquer une tarification identique au parking situé sous le cimetière, mais de laisser le stationnement gratuit l'été.
- a approuvé le plan de financement proposé par le Seleg 74 concernant les travaux d'électrification, route du Boude pour un montant global de 857.000 euros HT
- a accepté les contrats de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques dans le secteur route du Boude (estimés à 80.000 Euros HT) et route du Linga (estimés à 139.000 Euros HT)
- maintient inchangés les quatre taxes locales pour l'année 2003 : taxe habitation 21,82%, foncier bâti 20,53% ; foncier non bâti, 90,48% ; taxe professionnelle 21,97%
- procède à l'élection des membres de la commission de délégation de service public pour la gestion des remontées mécaniques : Cyrille MAXIT est désigné par le maire en qualité de président ; membres titulaires : Maurice DAVID-ROGEAT ; Patrick MARCHAND, Joseph TOCHET ; suppléants : André CREPY, Pascal GRILLET AUBERT
- est informé de la mise en œuvre du projet de route de liaison entre la voie communale du Petit Châtel et la RD 22
- prend aussi connaissance de l'affaire de la SCI du Lac pour laquelle il est décidé de ne pas faire appel du jugement du tribunal Administratif de Grenoble
- Suite aux requêtes déposées au tribunal administratif de Grenoble par la SCI MICA ET LA SCI les Chalets de Barbosine dans le cadre d'un refus de permis de construire, le conseil autorise le maire à désigner un cabinet d'avocats pour assurer la défense des intérêts de la commune



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Mr NAMY Robert, qui faisait partie de l'Association depuis de fort longues années. A son épouse, et sa famille nous adressons nos sincères condoléances et notre sympathie.

Calendrier des manifestations de l'Association

LUNDI 4 AOUT

A 16 heures **CONCOURS DE PETANQUE** sur le terrain de sport du Restaurant de LOY - vers 19 heures remise des prix et apéritif suivi d'un dîner vers 20 heures. Menu proposé par le restaurateur : assiette salade et charcuterie – Fondue au fromage ou Faux filet avec légumes – dessert maison et 1/4 de réserve du "patron" au prix de 20 euros par personne. La participation au concours de pétanque est offerte par l'Association.

SAMEDI 9 AOUT

A 10 heures - Réunion d'information au **RESTAURANT PLAINE DRANSE** (voir détail en page 1)

MARDI 12 AOUT

A 10 heures (lac de Vonnes)

Excursion au **VALLON DU NANT** (jardin botanique "La Thomassia et le parcours nature) - Par covoiturage

Le visiteur peut admirer à la THOMASSIA près de 3000 plantes de montagne classées géographiquement. Vitrine de la richesse et de la beauté du monde végétal de montagne, il offre une leçon de botanique en pleine nature. Mais un jardin alpin n'est rien sans l'écrin dans lequel il se trouve : la majestueuse paroi du Grand Muveran, le calme et la grandeur du Vallon du Nant. On peut difficilement rêver mieux...!

Le "sentier des Thomas" un parcours nature de près de 3 km suivant le Vallon, rend la promenade passionnante, enrichissante et complète ainsi la visite du jardin qui, depuis 110 ans ne cesse d'enthousiasmer. Promenade à faire absolument par tout le monde....

Sans fatigue et dans un paysage magnifique. Repas au choix : dans une cantine suisse où des petits repas vous seront proposés, ou repas tiré du sac.

MARDI 19 AOUT

A 13h.30 lac de Vonnes - Par covoiturage - Début de la visite du château à 15 heures

VISITE DU CHATEAU DE CHILLON (en Suisse)

Constitué d'un ensemble unique de quelques 25 corps de bâtiment, CHILLON est exceptionnel par son double visage de forteresse côté montagne et de résidence princière côté lac. Voir absolument la célèbre prison, les salles du Châtelain, des Fêtes, des Armoiries et du Comte, ainsi que la chambre du Duc et la Chapelle St Georges, où l'on peut admirer des peintures murales du Moyen Age. CHILLON abrite de riches collections de meubles, d'étains, et d'armes anciennes.



VISITE GUIDEE - PRIX DE LA VISITE :

à partir de 20 personnes Adultes : 4.90 euros + le guide

JEUDI 21 AOUT – A 10 heures (lac de Vonnes) Par covoiturage

Excursion au refuge d'UBINE – montée par CHEVENNES ou possibilité de rejoindre le groupe en voiture

Repas pris au refuge ou tiré du sac. N'oubliez pas, si vous désirez prendre un repas au refuge de vous inscrire. Merci d'avance

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION
AU PLUS TARD le 27 JUILLET 2003**

Par mauvais temps, les excursions pourront être remises ultérieurement. Consultez le tableau d'affichage des Associations (face à l'Office du Tourisme) où les informations seront affichées.

